



PLATE-FORME REGIONALE DE NATURALISATION DE LORRAINE

6 rue Sainte-Catherine à NANCY

Courriel : pref-naturalisations@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Permanence téléphonique **du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au 03 83 34 22 13** (ligne directe) -
(standard 03 83 34 26 26)

NOTICE D'INFORMATION

ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE EN RAISON DU MARIAGE *

Vous souhaitez obtenir la nationalité française en raison du mariage avec votre conjoint(e) français(e).

Pour cela vous devez constituer un dossier de déclaration de nationalité auprès des services de la plate-forme régionale de naturalisation de Lorraine.

Les principales conditions à remplir pour constituer un dossier de déclaration de nationalité sont les suivantes :

- être marié **depuis 4 ans** avec un(e) conjoint(e) français(e) ;
- le mariage célébré à l'étranger doit avoir fait l'objet d'une transcription préalable sur les registres de l'état civil français ;
- le (la) conjoint(e) doit être français(e) à la date du mariage ;
- **résider en France de manière habituelle et continue depuis au moins 3 ans** ;
- la communauté de vie affective et matérielle ne doit pas avoir cessé entre les époux depuis le mariage ;

Le délai de communauté de vie **est porté à 5 ans** lorsque le conjoint étranger, au moment de la déclaration :

- soit ne justifie pas avoir résidé de manière ininterrompue et régulière pendant au moins 3 ans en France à compter du mariage,
- soit n'apporte pas la preuve que son conjoint français a été inscrit pendant la durée de leur communauté de vie à l'étranger au registre des Français établis hors de France.

De plus, vous devez :

- avoir une connaissance suffisante de la langue française (**niveau B1 exigé**)
- être de bonnes vie et moeurs et avoir un comportement loyal au regard des institutions françaises.

- article 21-2 du code civil

CONSTITUTION DU DOSSIER

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

(Merci de bien vouloir présenter votre dossier dans l'ordre de la liste ci-dessous)

Vous devez fournir, sans exclusion de toutes autres pièces, les pièces suivantes :

- **UN TIMBRE FISCAL d'une valeur de 55 euros**

ETAT CIVIL

- la copie intégrale de votre acte de naissance délivré par l'officier d'état-civil du lieu de naissance
- la copie intégrale d'acte de naissance de chacun de vos parents, ou acte de décès, ou acte de mariage de vos parents
- la copie intégrale récente de votre acte de mariage **(de moins de 3 mois)**
Lorsque votre mariage a été célébré à l'étranger, vous devez produire la copie récente de la transcription de l'acte délivré (de moins de 3 mois) :
 - soit par les services consulaires français ;
 - soit par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères et européennes, 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES CEDEX 9.
- en cas d'unions antérieures, les copies intégrales des actes de mariage et tous documents justifiant de leur dissolution (jugement de divorce)
- la copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant **mineur**, (et pour les enfants adoptés sous forme plénière, le jugement d'adoption) ainsi que la copie de leur pièce d'identité
Pour les enfants n'étant pas de nationalité française, et résidant avec le demandeur, fournir un justificatif de résidence de l'enfant (exemple : certificat de scolarité) et le jugement de garde.

Remarque :

- Lorsque l'acte est dressé en langue étrangère, vous devez joindre une traduction établie par un expert assermenté en France ou dans votre pays d'origine ;
- Si vous êtes réfugié ou apatride, vous devez fournir des pièces d'état civil délivrées par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).

COMMUNAUTE DE VIE

- la photocopie du titre de séjour recto-verso (avec adresse actuelle)
- la photocopie du passeport (toutes pages tamponnées)
- la photocopie de **2 justificatifs de domicile** (factures) différents aux noms de **M. et Mme** (exemples : facture EDF-GDF, eau, attestation mutuelle, assurance habitation)
- la photocopie du contrat de location ou de l'acte de propriété aux noms de M. et Mme
- la dernière quittance de loyer
- un bordereau récent indiquant les prestations sociales perçues (CAF ou MSA)
- la photocopie des 3 derniers avis conjoint d'imposition sur le revenu
- une attestation bancaire d'un compte joint en activité
- copie des diplômes français, ou copie du test de connaissance du niveau de français, attestant d'un niveau **B1 minimum** (voir liste des organismes certificateurs)

Les personnes âgées de plus de 65 ans doivent prendre contact avec la plate-forme régionale des naturalisations afin d'évaluer leur niveau de connaissance du niveau de français avant tout dépôt de dossier.

CONCERNANT LE CONJOINT FRANCAIS

- **un certificat de nationalité française (délivré par le Tribunal d'Instance)**
Ce certificat n'est pas nécessaire pour une personne née en France de parent(s) né(s) en France ou également lorsque son acte de naissance fait apparaître la mention « délivrance d'un certificat de nationalité française le... »
- **une copie intégrale de son acte de naissance**
- **la photocopie de tout document indiquant le mode d'acquisition de la nationalité française**
ex. : copie de la déclaration de nationalité, copie de la manifestation de volonté, copie du décret de naturalisation...
- **la photocopie de sa carte nationale d'identité**
- **la photocopie du passeport (toutes pages tamponnées)**

CASIER JUDICIAIRE ETRANGER

- **un extrait du casier judiciaire étranger** ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du ou des pays où vous avez résidé au cours des 10 dernières années.

Remarque :

Ce document n'est pas exigé si vous êtes réfugié ou apatride protégé par l'OFPRA.

Si une des pièces est impossible à fournir, vous devez en exposer les raisons auprès de la plate-forme régionale de naturalisation de Lorraine et réaliser un courrier explicatif à faire figurer au dossier.

Lorsque que votre dossier est complet il vous appartient de l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception

à compter du 1er septembre 2013 à l'adresse suivante

**Plate-forme régionale de naturalisation Lorraine
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
adresse postale : 1, rue Préfet Claude Erignac CS.n°60031 54038 Nancy CEDEX
(adresse de la plate-forme : 6 rue Sainte-Catherine à NANCY)**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ.

ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE EN RAISON DU MARIAGE**A REMPLIR IMPERATIVEMENT PAR LE DEMANDEUR et à faire figurer au dossier****Date et lieu du mariage :****Date d'entrée en France de demandeur :****Date de retour en France du conjoint français si le mariage a été célébré à l'étranger :****Demandeur**

- **Nom et Prénom / Nom d'épouse :**
- **Date et lieu de naissance :**

- **Nom et Prénom du père**
- **Date et lieu de naissance du père :**

- **Nom et Prénom de la mère :**
- **Date et lieu de naissance de la mère :**

Conjoint français

- **Nom et Prénom / Nom d'épouse :**
- **Date et lieu de naissance :**

- **Nom et Prénom du père :**
- **Date et lieu de naissance du père :**

- **Nom et Prénom de la mère :**
- **Date et Lieu de naissance de la mère :**

Adresse :**Num de téléphone :*****Souhaitez-vous une francisation ? Si OUI préciser :***

- **Nom :**
- **Prénom :**

Souhaitez-vous faire bénéficier vos enfants étrangers, résidant avec vous, de l'effet collectif ?

- OUI**
- NON**

Si OUI préciser les noms, prénoms, date et lieu de naissance :**Je certifie par le présent acte ne pas être en instance de séparation ou de divorce.*****Signature du demandeur***